



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-783**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord :

1. **QUE** lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 13 janvier 2025, le conseil a adopté le règlement numéro 2024-783 intitulé " règlement numéro 2024-783 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 de manière à prévoir un cadre normatif pour les pavillons communautaires applicables aux zones récréatives « zone REC ».
2. **QUE** la M.R.C du Domaine-du-Roy (MRC) a délivré son approbation au règlement conformément à la Loi, le 8 mai 2025 (91020-RZ-14-02-2025). Cette date marque donc l'entrée en vigueur du règlement 2024-783.
3. **QUE** le règlement 2024-783 peut être consulté au bureau du soussigné aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À CHAMBORD, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX-MILLE-VINGT- CINQ.

Directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron

Julie Caron
JC/pt

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil le quatorzième jour de mai 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quatorzième jour du mois de mai de l'an deux-mille-vingt-cinq.

Directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron

Julie Caron
JC/pt